



l'oxygène
à la source

N°212-23

ASSAINISSEMENT EAUX USEES – COMMUNE DE VILLAZ – DESSERT EAU USEES DES LIEUX-DITS « LE PLAN » ET « LA OUARDAZ » - TRANCHE 1 – APPROBATION ET LANCEMENT D'UNE CONSULTATION

Nombre de membres en exercice : 21 Présents : 16 Représentés : 0 Quorum : 11

**Délibérations
du Bureau Syndical
Séance du 2 octobre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le deux octobre à onze heures, le Bureau du Syndicat Mixte du Lac d'Annecy, dûment convoqué en date du 22 septembre 2023, s'est réuni au siège du SILA, sous la présidence de Pierre BRUYERE. Mme Séverine MUGNIER est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND ANNECY

Mmes, MM. Michel BEAL, Franck BOGEY, Pierre BRUYERE, Anthony GRANGER, Fabienne GREBERT, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Christina MALAPLATE, Christian MARTINOD, Christian ROPHILLE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

M. Philippe PRUD'HOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE THONES

M. Pierre BARRUCAND

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

M. Guy DEMOLIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES

Mme Séverine MUGNIER

COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE

M. Roland LOMBARD

COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE

M. Emmanuel GEORGES

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES

Mme, MM. Frédérique LARDET, Didier SARDA, Gilles VIVIANI, Yohann TRANCHANT,
Jean-Yves MÂCHARD

PARTICIPAIENT EGALEMENT

Mmes et MM. Valérie GUICHARD, DGS, Pascale ABADIE, DGAS, Sonia PAPES, Directeur Financier, Armand PAVOUX, Directeur Ressources Humaines et Vie au Travail, Christophe VACHON, Directeur Etudes & Travaux, Damien ZANELLA, Directeur Environnement cycle de l'eau, Camille MARGUIGNOT, Service Assemblées Secrétariat.

ASSAINISSEMENT EAUX USEES – COMMUNE DE VILLAZ – DESSERTE EAUX USEES DES LIEUX-DITS « LE PLAN » ET « LA OUARDAZ » - TRANCHE 1 – APPROBATION ET LANCEMENT D'UNE CONSULTATION

Exposé de Christian ROPHILLE,

Dans le cadre de sa compétence « assainissement eaux usées » et conformément au schéma général d'assainissement voté en 2019, il est prévu la desserte en eaux usées des lieux-dits « Le Plan » et « La Ouardaz » - tranche 1, sur la commune de Villaz.

Les caractéristiques principales des travaux sont les suivantes :

- pose de collecteurs gravitaires sur un linéaire de 2155 ml environ (sur voirie publique : route de la Fillière – 918 ml, chemin de la Salle – 207 ml, chemin du Pautex – 45 ml, route du Pré Fleuri – 175 ml / sur voirie privée : route de la Fillière – 95 ml, chemin du Pautex – 125 ml, chemin de la Scierie – 295 ml, route du Pré Fleuri – 230 ml / sur champs privé – 65 ml) en fonte ductile de diamètre 200 mm comprenant 43 regards de visites étanches de diamètre 1000 mm équipés d'un dispositif de fermeture ;
- réalisation de 53 branchements pour un linéaire de 418 ml environ en polypropylène de 160 mm de diamètre.

Il est proposé en conséquence de lancer une consultation par voie de procédure adaptée, en application de l'article L. 2123-1-1° du Code de la commande publique, en vue de la passation d'un marché de travaux pour la desserte eaux usées des lieux-dits « Le Plan » et « La Ouardaz » - tranche 1, sur la commune de Villaz.

Le montant estimatif du marché est de 1 440 000 € HT, correspondant aux crédits budgétaires alloués pour ces travaux.

Le présent marché ne fait pas l'objet d'un allotissement qui rendrait techniquement difficile l'exécution des prestations.

Les membres du Bureau sont invités à :

1. approuver le projet présenté,
2. autoriser le Président à lancer une consultation par voie de procédure adaptée,
3. autoriser le Président à signer le marché avec l'entreprise retenue, sur avis de la Commission d'appel d'offres, ainsi que toutes pièces afférentes au marché.

**- ADOPTÉ -
à l'unanimité**

N'ont pris part au vote que les délégués des EPCI ayant transféré la compétence Assainissement (Grand Anancy, CC Fier & Usses, CC Sources du lac d'Anancy).

**Voix POUR : 12
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0
Non votants : 0**

Acte reçu à la Préfecture

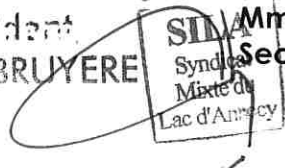
Le - 3 OCT. 2023
Publié le - 5 OCT. 2023

Par délégation
Pascale ABADIE
Directeur Général Adjoint des Services



Exécutoire le - 5 OCT. 2023

Le Président
Pierre BRUYERE



Mme Séverine MUGNIER,
Secrétaire de séance



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président du SILA dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication ou à compter de la réponse du SILA, si un recours gracieux a été préalablement déposé.